



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
20 juin 2014  
Français  
Original : anglais

---

### Comité du programme et de la coordination

#### Cinquante-quatrième session

2-27 juin 2014

Point 7 de l'ordre du jour

#### Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-troisième session

### Projet de rapport

*Rapporteur* : M Hiroshi Onuma (Japon)

#### Additif

### Questions de coordination : Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

[Point 4 b)]

#### Appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

1. À sa 4<sup>e</sup> séance, le 3 juin 2014, le Comité a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ([E/AC.51/2014/3](#)).
2. Le Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial pour l'Afrique a présenté le rapport et répondu aux questions soulevées au cours du débat que le Comité lui a consacré.

#### Examen de la question

3. Les délégations ont félicité le Conseiller spécial pour l'Afrique de la qualité de son exposé et l'ont loué pour l'exhaustivité du rapport. Elles se sont déclarées satisfaites du travail qu'il accomplissait, en particulier dans le renforcement de la cohérence et de la coordination de l'appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et ont accueilli avec intérêt les progrès enregistrés à ce jour.



4. Les délégations ont réaffirmé que l’Afrique était au centre des préoccupations internationales et qu’il était important de renforcer l’appui coordonné du système des Nations Unies à tous les domaines d’action prioritaires pour l’Organisation sur ce continent. Elles ont renouvelé leur soutien en faveur du Nouveau Partenariat et de ses initiatives telles que le Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine et le Programme de développement des infrastructures en Afrique et de l’initiative Énergie durable pour tous ainsi que du Mécanisme africain d’évaluation par les pairs. Un appui a également été manifesté au mécanisme de suivi chargé d’évaluer le respect des engagements pris à l’égard du développement de l’Afrique qui a été établi dans la résolution [66/293](#).

5. Tout en appréciant les progrès non négligeables accomplis dans les domaines économique, social et politique, certaines délégations ont souligné qu’il importait de favoriser une croissance partagée et un développement durable en Afrique. Elles ont mis l’accent sur l’importance que revêtaient l’aménagement des infrastructures, le développement agricole et la sécurité alimentaire, la faculté d’adaptation aux changements climatiques, l’assainissement, l’industrialisation et l’accroissement de la valeur ajoutée, la diversification économique, l’économie verte dans le cadre du développement durable et de l’élimination de la pauvreté, la création d’emplois, la gestion effective des processus d’urbanisation, la lutte contre la pauvreté et la bonne gouvernance, la paix et la sécurité dans la transformation de l’Afrique. Il a été rappelé que 2014 correspondait à l’Année de l’agriculture et de la sécurité alimentaire en Afrique et un appel a été lancé visant à affiner davantage un mécanisme mondial de sécurité alimentaire.

6. Les délégations ont noté le caractère dynamique des priorités de développement de l’Afrique telles qu’elles sont consignées dans le plan stratégique de la Commission de l’Union africaine pour la période 2014-2017, le cadre stratégique du Nouveau Partenariat pour le développement de l’Afrique pour la même période et l’Agenda 2063 de l’Union africaine et indiqué qu’il y avait lieu de faire preuve de souplesse dans l’adaptation de l’appui du système des Nations Unies aux priorités de développement actuelles et futures de l’Afrique.

7. Les délégations ont souligné que le programme de développement pour l’après-2015 devait concorder avec les priorités du continent, telles qu’énoncées dans le plan stratégique récemment adopté par la Commission de l’Union africaine pour 2014-2017. Elles ont souligné en outre qu’il était nécessaire de continuer à renforcer la cohérence au sein du système des Nations Unies pour promouvoir le développement de l’Afrique, eu égard en particulier aux consultations actuellement menées sur le programme de développement pour l’après-2015. À ce propos, certaines délégations ont estimé qu’il importait de coordonner ce processus avec la mise en œuvre des objectifs du développement durable, comme il l’avait été demandé dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, et de faire en sorte que le développement durable soit un objectif essentiel du programme de développement pour l’après-2015.

8. Certaines délégations ont souligné l’importance de la relation entre paix, sécurité et développement et salué les initiatives mondiales en faveur du développement de l’Afrique, en particulier la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l’Afrique, qui a récemment abouti à l’adoption du Plan d’action de Yokohama, 2013-2017, en sus d’autres partenariats stratégiques bilatéraux avec l’Afrique. Des délégations ont estimé qu’il était nécessaire

également, dans le cadre de l'appui au développement de l'Afrique, de tenir dûment compte du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 et du Programme d'action d'Almaty : Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit.

9. Les délégations ont mis l'accent sur la nécessité de renforcer les mécanismes d'intégration régionale et sous régionale. Il a été estimé que le Mécanisme de coordination régionale et ses neuf modules thématiques devraient être renforcés et dotés de ressources financières et humaines adéquates permettant de resserrer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine et d'améliorer la coordination de l'appui du système des Nations Unies en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique au niveau régional.

### **Conclusions et recommandations**

10. **Le Comité a accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur l'appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (E/AC.51/2014/3) et recommandé à l'Assemblée générale de faire siennes les conclusions et recommandations formulées aux paragraphes 112 à 119 dudit rapport.**

11. **Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de faire état de façon détaillée, dans ses futurs rapports, des résultats auxquels la réalisation des objectifs du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique aura permis d'aboutir.**

12. **Le Comité a recommandé également à l'Assemblée générale de demander une nouvelle fois aux organismes des Nations Unies de renforcer la cohérence de leurs activités en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, compte tenu des modules convenus du Mécanisme de coordination régionale, et appelé les organismes du système des Nations Unies à continuer de prendre en compte les besoins particuliers de l'Afrique dans toutes leurs activités normatives et opérationnelles, notamment dans le cadre du financement des programmes et des projets, de la mobilisation des ressources et de l'aide humanitaire.**

13. **Le Comité a recommandé en outre à l'Assemblée générale de prier les organismes des Nations Unies de continuer à œuvrer en coordination étroite avec l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, en sa qualité d'organe technique de l'Union africaine, ainsi qu'avec d'autres structures de la Commission de l'Union et du Partenariat afin de renforcer encore la mise en œuvre du Plan d'action Union africaine/Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique pour 2010-2015.**

14. **Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de souligner la nécessité pour le système des Nations Unies et les organismes intergouvernementaux de continuer à prendre pleinement en considération le point de vue, les observations et les apports de l'Union africaine et d'autres mécanismes régionaux lors de la formulation de politiques et de la prise de décisions,**

notamment dans les domaines de la médiation, des affaires politiques, et de la paix et la sécurité.

15. Le Comité a recommandé au Secrétaire général de continuer à faire état, dans ses rapports sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, non seulement de la tenue de séminaires, ateliers et réunions, mais aussi d'autres mesures concrètes et de résultats tangibles s'agissant de l'appui apporté par les organismes des Nations Unies aux projets du Partenariat sur toute l'étendue du continent, tout en soulignant qu'il conviendrait de renforcer encore, dans les futurs rapports, l'accent mis sur les effets, tant quantitatifs que qualitatifs, des activités menées par les entités du système des Nations Unies à l'appui du Partenariat, en ce qui concerne les ressources mobilisées.

16. Le Comité a reconnu l'importance que revêtait, pour l'Afrique, le développement des infrastructures matérielles, notamment de l'énergie, des voies ferrées et des autoroutes, et recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de mobiliser l'appui du système des Nations Unies dans ce domaine, en particulier en faveur des initiatives des communautés économiques régionales.

17. Le Comité a souligné qu'il fallait appliquer en temps utile le mandat lié au mécanisme de suivi et recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de s'assurer que ses rapports futurs contiennent des renseignements détaillés sur l'état d'exécution du mandat à cet égard.

---